

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 36/2019/81683/01:1

DATE DU CONTRÔLE 03/12/2019

AGENT VISITEUR Angelo Gallo

ADRESSE DU CONTRÔLE Lenneke Marelaan 22/bte51 (étage 5) - 1932 Sint-Stevens-Woluwe

TYPE DE CONTRÔLE Visite périodique (Art. 271)



> DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Lenneke Marelaan 22/bte51 (étage 5) - 1932 Sint-Stevens-Woluwe
Type de locaux	Unité d'habitation (appartement)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente
Propriétaire	
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Art. 271bis



> DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	IVERLEK
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	14686851
Index jour/nuit	61486/
Type de raccordement	souterrain
Câble compteur - tableau	VVB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement	20A

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	Pas OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	2
Circuits					
Protection	2 x C20 2P	6 x C20 2P	1 x C16 2P	1 x C25 3P	
Section (mm ²)	2,5	2,5	1,5	6	
Conclusion	OK	OK	OK	OK	
Les fondations datent	D'après le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Prise de terre	Boucle		Dispositif différentiel "sdb"	ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	4,62		Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK		Dispositif différentiel	Diff 40A 30mA 4P	
Test de continuité	Concluant		Raccordement	OK	
Contrôle boucle de défaut	Concluant		Eclairage/machines	OK	
Protection contre les contacts indirects	OK		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK	
			Protection contre les contacts directs	OK	
			Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	8,79	

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 03/12/2019, l'installation électrique de Lenneke Marelaan 22/bte51 (étage 5) - 1932 Sint-Stevens-Woluwe n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Electriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent

Angelo Gallo

PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 36/2019/81683/01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents. - Art 16;269;273

> DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE DE L'INSTALLATION :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme ?

1

Lisez
attentivement ce
procès-verbal

2

Réalisez les
travaux de mise
en conformité

3

Faites
recontrôler
l'installation

4

Certinergie est
à votre service
0800 82 171